

## Les coopératives satisfaites des avancées législatives de l'année

© 11/12/2014 | 👤 Frédéric Hénin • 📰 Terre-net Média

**Selon Philippe Mangin, président de Coop de France, le bon bilan législatif de ces douze derniers mois est l'aboutissement d'un travail de lobbying important, conduit pour défendre l'intérêt des coopératives.**



*Philippe Mangin, président de Coop de France et Yves Le Morvan, directeur (à gauche). (@Coop de France.)*

**A** huit jours du prochain **congrès de Coop de France**, l'ambiance n'est pas à l'euphorie. Toutefois, avec un bilan législatif positif, les 2.750 coopératives montrent leur capacité à préparer l'avenir. Et leurs résultats économiques publiés pour 2014 révèlent leur résistance face à une conjoncture particulièrement anémiée. L'adversaire des coopératives est davantage la grande distribution et la pression qu'elle exerce sur les marges et les prix, que le gouvernement socialiste avec qui Coop de France a appris à travailler. Même si son président, Philippe Mangin, attend encore de ce dernier des améliorations pour désentraver l'activité des coopératives.

Le bilan législatif positif dressé par Coop de France ce 11 décembre est l'aboutissement d'un travail de lobbying important, conduit pour défendre l'intérêt de ses coopératives, aussi bien pour préserver leur champ d'action que pour en améliorer le fonctionnement (rédaction d'une "clause miroir" en cas de fluctuation des prix, information des adhérents et formation des administrateurs par exemple).

### L'agroalimentaire sous un seul logo

**L'exonération de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés (C3s)** appliquée pour compenser le Cice représentera une économie de charges de 100 millions d'euros pour l'ensemble des coopératives à laquelle s'ajoutera la nouvelle baisse sur les bas salaires (gain attendu de 50 M€ par an à partir du 1er janvier).

La « loi Hamon » relative à la consommation garantit, quant à elle, **un meilleur équilibre des relations commerciales entre la grande distribution et les coopératives** avec un renforcement des conditions générales de vente. Elle protège la loyauté des relations commerciales des entreprises en renforçant les moyens de contrôle des pouvoirs publics.

De sa propre initiative, Coop de France a par ailleurs regroupé sous un seul logo "Coop de France agroalimentaire" ses membres engagés dans la transformation agroalimentaire avec comme objectif de « favoriser les conditions d'une montée en puissance de l'offre coopérative » face à la grande distribution. Ce message est aussi celui porté par la campagne de communication de trois ans auprès des consommateurs : une marque agroalimentaire sur trois est l'émanation d'une coopérative.

### Un périmètre consolidé

Ces avancées sociales et législatives tranchent avec les médiocres performances de l'année. La hausse du chiffre d'affaires (84,8 milliards d'euros au total) de 0,6 % pour 2014 paraît en effet faible. Pourtant celle-ci traduit avant tout la capacité des coopératives à réaliser le même volume d'activité que l'an passé alors que les prix des matières premières agricoles hormis le lait, sont beaucoup plus faibles. Le chiffre d'affaires des seules coopératives céréalières est en recul de près de 6 % !

### Fin de l'écotaxe

Au début de l'automne dernier, Coop de France a poussé un ouf de soulagement en apprenant que l'écotaxe était définitivement abandonnée mais ses membres redoutent l'impact de la contribution climat énergie appliquée même sur les énergies issues des biomasses.

Un indice qui ne trompe pas sur la bonne santé des coopératives (160.000 salariés) est la création nette d'emplois (+ 12 % depuis 2010). Et dans le secteur laitier, les investissements massifs. Sinon le mouvement de concentration se poursuit. Il est dans l'intérêt des coopératives de taille moyenne d'atteindre un certain volume d'activités qui les rend moins sensibles à la volatilité permanente et croissante des prix des matières premières.